

## Communiqué de presse

### **Le baromètre 2011 d'Allianz Global Investors sur la pérennité des systèmes de retraite identifie les pays pour lesquels une réforme urgente est nécessaire.**

Paris, le 7 novembre 2011.

Cette année, il ressort du baromètre les constatations suivantes :

- La Grèce, l'Inde, la Chine et la Thaïlande sont les pays au sein desquels la réforme des retraites est la plus urgente, mais pour des raisons différentes
- En revanche, l'Australie ressort comme le pays le mieux préparé, suivi de la Suède, du Danemark, de la Nouvelle Zélande et des Pays-Bas
- La hausse des niveaux de dette publique et la crise financière ont accru la nécessité de réformer les retraites au sein de nombreux pays

D'après les conclusions du baromètre 2011 d'Allianz Global Investors sur la pérennité des systèmes de retraite de 44 pays différents, c'est en Grèce que la nécessité d'une réforme se fait la plus pressante. En dépit des réformes initiées dans le cadre des programmes d'austérité imposés par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Centrale Européenne (BCE), l'âge légal du départ à la retraite en Grèce reste toujours trop bas (même s'il devrait prochainement être relevé à 63 ans) et les taux de remplacement (le pourcentage du revenu d'activité dont bénéficie un salarié lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite) sont trop élevés. Cependant, le principal défi auquel le régime de retraite grec est confronté est le fait que le ratio de dépendance démographique (le ratio entre la population active et le nombre de retraités) reste nettement supérieur à la moyenne européenne.

L'analyse approfondie des besoins de réforme des régimes de retraite contenue dans l'étude a été effectuée sur la base de critères multiples appliqués uniformément à chaque système national.

#### **Brigitte Miksa, Responsable de l'équipe International Pensions d'AllianzGI**

**commente :** « Bien que la réforme des retraites constitue depuis plusieurs années un sujet brûlant pour les dirigeants politiques, les progrès effectivement réalisés dans ce domaine diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. Aussi, est-il nécessaire que le baromètre intègre des éléments de comparaison entre les différents pays. A cet égard, il ressort de l'étude que c'est en Grèce, en Inde, en Chine et en Thaïlande que la réforme des retraites est la plus urgente, mais pour des raisons distinctes. La détérioration du classement de la Grèce s'explique essentiellement par une dette souveraine record, un problème relativement sérieux de vieillissement de sa population et un régime de retraite qui reste généreux en dépit des récentes réformes. En revanche, en ce qui concerne

l'Inde et la Chine, le problème tient au fait que la couverture retraite reste très faible et que les mesures qui s'imposent afin d'améliorer cette situation n'ont pas encore été prises. La Thaïlande se classe au quatrième rang, compte tenu d'une couverture retraite sporadique et d'un âge de départ à la retraite extrêmement bas (55 ans). »

« A l'autre extrémité se place l'Australie, dont le système de retraite repose sur deux piliers : un régime public par répartition limité et un système par capitalisation via des fonds de pension très développé. Ainsi, ce pays est le mieux préparé pour faire face à un possible impact sur ses finances publiques et subir une pression moindre en termes de réformes. La Suède, le Danemark, la Nouvelle Zélande et les Pays-Bas sont également bien placés. A l'instar de l'Australie, ces trois pays d'Europe de l'Ouest disposent de régimes de retraite complets fondés sur des systèmes robustes de capitalisation via des fonds de pension. »

Au cours des dix dernières années, la quasi-totalité des pays d'Europe de l'Ouest ont cherché à réduire leur régime de retraites afin de les rendre plus pérennes. Cependant, les résultats du baromètre ont été significativement affectés cette année par l'envolée de la dette souveraine dans le contexte de la crise financière, particulièrement en Grèce et en Irlande. En Irlande, à la suite de la crise financière et du sauvetage des banques, la dette souveraine a littéralement explosé au cours des trois dernières années. La France constitue un autre exemple de pays où les améliorations du système obtenues par la réforme des retraites (fortement controversée et difficilement acceptée) ont été effacées par la détérioration des finances publiques liée à l'augmentation du niveau de la dette souveraine. Il en va de même en Espagne. En revanche, la Norvège et la Finlande ont bénéficié de la vigueur relative de leurs finances publiques.

**Renate Finke, économiste senior chez AllianzGI et auteur de l'étude, précise également que :**

« Les retombées négatives de la crise financière sur les réserves accumulées et les économies nationales ont mis à l'épreuve la volonté de plusieurs gouvernements. En Europe Centrale et de l'Est, par exemple, certains pays ont décidé de puiser dans leurs fonds de réserves de retraite pour faire face à l'envolée des ratios dette/PIB. L'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Roumanie ont refondu leur modèle de financement des retraites, rapatriant les contributions versées au profit de programmes de retraite par capitalisation vers le système public de répartition afin de renforcer leur situation budgétaire. Si de telles mesures ont effectivement contribué à résoudre partiellement les difficultés budgétaires à court terme, elles ont également amoindri les ressources des programmes de retraite et remis en cause leur pérennité à plus long terme. De ce fait, les pays d'Europe Centrale et de l'Est ne sont pas bien classés cette année, contrairement aux précédentes. »

En Asie, des systèmes de retraite globaux restent l'exception qui confirme la règle et l'augmentation du taux de couverture des retraites demeure un véritable défi. Le classement dans l'indice des pays asiatiques n'a pas significativement évolué par rapport aux précédents rapports, dans la mesure où ces pays sont parvenus à se prémunir contre l'essentiel de la crise financière et n'ont subi qu'une légère hausse de leur ratio dette/PIB.

Andreas Hilka, Responsable des retraites pour l'Europe, ajoute : « Bien que ce ne soit pas l'unique remède, la hausse de l'âge réel du départ à la retraite semble être un facteur déterminant de la pérennité financière des systèmes de retraite dans de nombreux pays. La pérennité des systèmes publics de retraite va de pair avec une part de financement privé via des fonds de pension. Le passage actuel de systèmes de prestations définies vers des systèmes de contributions définies a pour effet d'accroître la vulnérabilité des revenus pour la retraite aux baisses des marchés financiers. La prise en compte du risque dans sa globalité est devenue incontournable en matière de financement de la retraite »

**En conclusion, Brigitte Miksa indique que :** « Notre étude se concentre sur la pérennité du premier pilier des régimes de retraite nationaux. Bien qu'aucun indicateur n'ait été utilisé à ce sujet dans l'étude, la question de l'adéquation des revenus nécessaires pour la retraite est un sujet de préoccupation croissante. Les réformes engagées au cours des 10 à 15 dernières années ont modifié en profondeur le paysage mondial des systèmes de retraite. Les systèmes de répartition évoluent progressivement vers des systèmes de capitalisation, les régimes de prestations définies vers des régimes à contributions définies et des structures de soutien de type familial vers des systèmes publics plus formels. Toute la question est dès lors de savoir si la population active d'aujourd'hui sera capable de générer des revenus pour sa retraite suffisants pour maintenir son niveau de vie actuel ou si ces salariés seront confrontés dans leur vieillesse à des revenus insuffisants, voire à la pauvreté.

- Fin -

#### **Notes à l'attention des éditeurs**

\* Le Pensions Sustainability Index (Indice de pérennité des systèmes de retraite) analyse les perspectives des systèmes de retraite nationaux à partir de plusieurs variables, telles que l'évolution démographique, les finances publiques et la structure des régimes de retraite ; ses résultats sont synthétisés par un indicateur quantifié qui mesure la nécessité de procéder à de nouvelles réformes des retraites. Un pays dont la note globale s'élève à 1 indique une absence de besoins de réforme, tandis que la note de 10 fait état d'une situation d'urgence en la matière. Le PSI est publié depuis 2004 et a été élargi cette année de 37 à 44 pays afin d'inclure le Canada, la Nouvelle Zélande, la Fédération de Russie, la Turquie, Chypre, Luxembourg et Malte.

**Le rapport est disponible à l'adresse suivante:**

[http://publications.allianzgi.com/en/PensionResearch/PensionSystemandDemographics/Documents/2011/IPP\\_1104\\_EU\\_PSIUpdate.pdf](http://publications.allianzgi.com/en/PensionResearch/PensionSystemandDemographics/Documents/2011/IPP_1104_EU_PSIUpdate.pdf)

### **A propos de International Pensions**

L'équipe International Pensions I d'Allianz Global Investors produit une recherche et des analyses de pointe sur les tendances qui affectent les systèmes de retraite dans le monde. Elle a publié de nombreux rapports sur les régimes et tendances de retraite au sein de différentes zones géographiques, notamment des pays développés et émergents à travers l'Europe et l'Asie Pacifique.

### **A propos d'Allianz Global Investors**

Filiale d'Allianz SE, Allianz Global Investors gère plus de 1400 milliards d'euros d'encours pour ses clients à l'échelle mondiale (31/08/2011). Ses gérants - qui exercent sous les marques Allianz Global Investors, PIMCO et RCM – proposent des philosophies d'investissement différenciées et une large gamme de produits et services. Avec son réseau international de 5000 collaborateurs, dont plus d'un millier de professionnels de l'investissement (au 31/08/2011), AllianzGI accompagne ses clients dans la réalisation de leurs objectifs en leur proposant des solutions innovantes et des services de premier plan combinant expertise globale et connaissance des marchés locaux.

### **Contacts presse**

Marc Saint Raymond : 01.57.86.85.40 ; [marc.saint-raymond@allianzgi.fr](mailto:marc.saint-raymond@allianzgi.fr)

Jean-Marie Courtois : 01.57.86.85.18 ; [jean-marie.courtois@allianzgi.fr](mailto:jean-marie.courtois@allianzgi.fr)

[www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr)

### **Points d'attention**

Ce document est réalisé à titre d'information et ne saurait constituer une offre commerciale ou de conseil d'ordre juridique ou fiscal. Les opinions développées, ainsi que les données des portefeuilles ou de contexte économique, sont représentatives au jour indiqué et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Allianz Global Investors France s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, Allianz Global Investors France ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient.

Allianz Global Investors France est une Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commissions des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social: 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09. Document non contractuel.